



DECISION
de versement d'une indemnisation au titre de la
Commission consultative de règlement amiable
à CC LIM

N° 27097

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

W/le règlement de la Commission Européenne N°2023/0813 du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de secours
W/ la délibération du conseil communautaire du 3 octobre 2023 approuvant la proposition de la Commission consultative de règlement amiable (CCRA)
W/ la délibération N°73 du conseil communautaire du 19 février 2025 modifiant le règlement de la CCRA et autorisant le Président à prendre les décisions d'indemnisation des entreprises
W/ la demande d'indemnisation au titre de la CCRA déposée par CC LIM
W/ l'avis favorable de la CCRA en date du 03 septembre 2025.

CONSIDERANT que Limoges Métropole a procédé du 27 mai au 30 décembre à des travaux de réfection totale de la rue Frédéric Bazille, incluant des travaux sur les réseaux d'assainissement, qui ont impacté les locaux de l'entreprise CC LIM
CONSIDERANT que le dossier déposé par la société répond aux critères d'éligibilité à l'indemnisation pour préjudice subi suite au plan par Limoges Métropole au titre de la CCRA

CONSIDERANT que la perte de marge brute nette par la société du 03 novembre 2024 au 31 décembre 2024 s'élève à 95 054,93 € et que la société se trouve dans la tranche de prime en charge à hauteur de 70%, tel qu'appliqué au règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : 95 054,93 * 70% = 66 538,45 €

D E C I S I O N

D'attribuer à l'entreprise CC LIM dans le délai qui suit au 30 rue de la Chaise 87510 Billac Rauron, une indemnisation d'un montant de 66 538,45 €
De signer le protocole d'accord transactionnel précisant les modalités de versement de l'indemnisation à l'entreprise CC LIM ainsi que tous documents devant intervenir dans ce cadre
D'imprimer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole

Fait à Limoges

Le Président,

Signé électroniquement le 21/11/2025



Publié le vendredi 21 novembre 2025

Document déposé, visible en ligne sur le site de la Direction de l'économie et de l'entreprise
Accès : [https://www.limoges-metropole.fr/decisions](#) Motif d'une modification : aucune du Conseil

DÉCISION

Décision de versement d'une indemnisation au titre de la Commission consultative de règlement amiable à - CC LIM

1 DOCUMENT - Publié le 21 Novembre 2025



27097.pdf
(.pdf, 216,8 Ko)



TÉLÉCHARGER